

L'ÉCHO DE LAVAL

Imprimé à partir du site web lechodelaval.canoe.ca - 6 octobre 2010 - © 2010 L'ÉCHO DE LAVAL

Deux entreprises explorent le potentiel du sol lavallois

Marie-Ève Proulx

23 septembre 2010 - 00:00

Actualités - Deux entreprises détiennent actuellement des permis du ministère des Ressources naturelles et de la Faune pour explorer le potentiel du gaz de schiste dans le sous-sol lavallois, selon ce qu'a appris le Journal.

C'est Junex, une compagnie de Québec, qui a d'abord obtenu son permis d'exploration, il y a quelques années. «Nous avons fait des levées aéroportées sur la région afin de localiser les failles et analyser la susceptibilité, ainsi que le type de roches présentes dans le sol lavallois», a expliqué le président de la compagnie, Jean-Yves Lavoie.

S'il n'a à l'heure actuelle aucunement l'intention d'installer des forages dans la région à court terme, l'homme d'affaires précise que l'étape d'exploration vient à peine de débuter et qu'il a besoin de résultats concluants avant de se lancer dans pareille aventure.

L'extraction du gaz de schiste étant une opération qui requiert de gros investissements, Junex explore le sol québécois à la recherche de zones où le gaz se retrouve en grande quantité. Or, ça ne semble pas être le cas de Laval ni des Laurentides.

«Pour l'exploitation du gaz de schiste, il faut dire que la région lavalloise n'est vraiment pas l'endroit idéal, a laissé savoir d'entrée de jeu le président de la compagnie. La présence de gaz de schiste est très mince ou complètement absente.»

Le gaz de schiste nécessitant un forage à l'horizontal, une épaisseur minimale est essentielle afin de fracturer la roche et capturer le gaz. «Sinon, il y a un risque que le gaz s'échappe», a mentionné M. Lavoie.

Il y a donc peu de chances pour que la région puisse éventuellement être le théâtre d'une certaine exploitation. «La région des Laurentides se situe davantage dans le Bouclier canadien, où il y a peu ou pas de roches sédimentaires», a-t-il dit, précisant que le schiste est emprisonné dans ce type de roche.

Junex préfère donc actuellement maximiser ses recherches dans des régions où le potentiel de gaz de schiste est beaucoup plus grand, notamment dans les environs de St-Édouard ou Villeroy, près de Québec.

Mais il assure encore là que ce n'est pas demain la veille qu'on y verra des plateformes de forage. «Nous envisageons au moins une année ou deux encore d'évaluation et après il y a toute une série d'étapes pour obtenir un bail d'exploitation du ministère des Ressources naturelles et de la Faune», poursuit le président de l'entreprise.

La seconde entreprise (9220-5558 Québec inc.), qui possède un permis d'exploration depuis février 2009 du sol de la région, est une filiale d'une entreprise italienne, elle-même filiale de Petrocorp, dont le principal actionnaire est James Fitzsimons, un citoyen suisse. Le Journal n'a toutefois pas été en mesure d'entrer en contact avec les responsables.

Au Québec, les règles d'attribution des titres sont inscrites dans la *Loi sur les mines*. Le premier arrivé obtient, avec son titre, le droit exclusif de rechercher et d'exploiter les substances minérales, notamment le pétrole et le gaz naturel